

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17 novembre 2015

**L'an deux mil quinze, le 17 novembre à 21 heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire, en suite de **convocation en date du 13 novembre 2015**, dont un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

**Etaient présents, 6 conseillers sur 7**

Mesdames Jacqueline PURSON, Florence DE VAINS, Cécile CHOQUET

Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Mikaël POULAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etait (étaient) absent(s), 1 conseiller(s) sur 7**

Mr Jean-Christophe PROVANG

**A été élu(e) secrétaire de séance : Dominique ROHART**

**La séance est ouverte, M. le Président expose les problèmes suivants :**

## 1 - PRESENTATION DU SITE INTERNET DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le site internet de la commune est prêt. Après avoir visualisé le contenu, le conseil est satisfait et donne son accord pour la mise en ligne.

## 2 – AMENAGEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE ET MISE AUX NORMES

Monsieur le maire rappelle les faits :

Après la reprise des concessions, il convient de réaliser un ossuaire et un caveau communal. Il sera ainsi possible de reprendre les concessions. D'autre part, le Conseil Municipal souhaite revoir l'aménagement paysager, prévoir un espace cinéraire et créer des allées de façon à permettre aux personnes à mobilité réduite de se mouvoir dans le cimetière, selon les normes en vigueur.

Monsieur le Maire informe le conseil que les devis nécessaires à la réfection du cimetière lui sont parvenus et que le choix des divers intervenants doit être délibéré.

Monsieur le Maire indique que les devis concernent les deux tranches de travaux à savoir :

- 1- Reprise des concessions, création d'un ossuaire et d'un caveau provisoire
- 2 -Aménagement paysager

### **1 – Reprise de concessions et espace cinéraire**

Trois entreprises ont adressé des devis. Il s'agit de :

- Entreprise PELTOT \* 18 340.00 euros H.T.
- O.G.F. (Pompes Funèbres Générales) \* 37 767.72 euros H.T.

- Entreprise BRUNEL \* 13.766 euros H.T.

Après avoir étudié les devis et les prestations proposées, Mr le Maire propose que l'entreprise BRUNET soit chargée de cette tranche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par un vote de 6 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 abstention d'accorder à l'entreprise BRUNEL, la reprise des concessions, la création de l'ossuaire, la création d'un caveau provisoire ainsi que toutes les travaux attenants.

## **2 - Aménagement paysager**

Deux entreprises ont adressé des devis. Il s'agit de :

- Ets HUBLART \* 31 424.00 euros H.T.
- Ets BOUDIER \* 42 873.61 euros H.T.

Après avoir étudié les devis et les prestations proposés, Mr le Maire propose que les Ets HUBLART soient chargés de cette tranche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par un vote de 6 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 abstention d'accorder aux Ets HUBLART, les travaux de terrassement, d'aménagement et de plantation

Le financement de l'aménagement intérieur du cimetière et de la mise aux normes PMR (points 1) et 2) précédents), soit  $13.766.00 + 31.424,00 = 45.190.00$  € est prévu ainsi :

- ✓ Mobilisation de la subvention IDEAL, PACTE 2012-2015 du conseil Départemental de la Somme, pour 20% sur la base d'une assiette de 25 000 € HT, soit 5 000 €
- ✓ Sollicitation de la Réserve Parlementaire
- ✓ Le solde sur fonds propres de la Commune.

<b>Clôture du cimetière</b>
-----------------------------

Monsieur le maire propose de remplacer le grillage actuel ceinturant le cimetière par un muret en brique surmonté d'une grille.

Deux entreprises ont adressé des devis. Il s'agit de :

- JAS \* 24 255.00 euros H.T.
- BERNARD \* 23 176.96 euros H.T.
- Une troisième entreprise n'a pas répondu à notre demande

Le conseil demande à ce qu'un autre devis soit demandé car il trouve le prix élevé. Il sera demandé à une autre entreprise de fournir un prix pour cette prestation afin que le prochain conseil puisse prendre position.

Pour la grille, trois entreprises ont transmis des devis. Il s'agit de :

- Ets Fer et Tradition \* 16 800.00 euros H.T.
- Ets Picardie Soudure \* 17 845.00 euros H.T.
- A.D.S. \* 18 160. Euros H.T.

Le conseil repousse sa décision dans l'attente du devis pour le muret afin d'avoir une idée précise de l'investissement à prévoir

### **3 – TAILLE DES TILLEULS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun pour des raisons de sécurité et d'esthétisme d'envisager d'élaguer les tilleuls de la place du village. De plus afin « d'aérer » un peu l'espace, l'abattage de trois tilleuls doit être envisagé.

Deux entreprises ont répondu à cette demande :

- Ets HUBLART \* 3 891.00 euros H.T.
- EURL Aux Quatre Saisons \* 4 400.00 euros H.T.

Après avoir étudié les devis et les prestations proposées, Mr le Maire propose que l'EURL Aux Quatre Saisons soit chargée de ces travaux. En effet, celle-ci présente un devis légèrement supérieur mais procède à une taille douce, en montant directement dans l'arbre plutôt que par nacelle.

De plus le conseil demande qu'un devis soit fourni pour le rognage des souches de tilleuls abattus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par un vote de 6 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 abstentions d'accorder à l'EURL Aux Quatre Saisons, l'élagage et l'abattage des tilleuls de la place.

### **4 – SECURISATION DE LA MARE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mare doit être sécurisée surtout le chemin qui la ceinture.

Cette sécurisation doit se faire par la pose d'une clôture et la mise en place d'une chaîne pour protéger l'accès de la mare.

Deux entreprises ont répondu à cette demande :

- L'Entreprise HUBLART \* 2 772.50 euros H.T.
- Ets MEFRAN \* 3 144.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par un vote de 6 voix « Pour », 0 « Contre » et 0 abstentions d'accepter le devis des Ets HUBLART pour les travaux de sécurisation de la mare.

### **5 - PADD**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'étudier le PADD du PLUi.

Après plusieurs réunions dans le cours des années 2014 et 2015, le communauté de communes à fourni à chaque commune un projet de PADD afin que les conseils puissent en prendre connaissance et éventuellement poser des questions.

Après lecture du PADD, le conseil municipal reconnaît avoir eu connaissance du rapport et n'avoir aucune question à poser. Un procès verbal sera adressé à Communauté de Communes Bocage Hallue.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h00**